

Tyvek^{md} Roof Protector^{mc} de DuPont^{mc}

Sous-couche synthétique



Protection légère et robuste pour les toits

L'excellente adhérence au platelage et la résistance du produit contribuent à réduire au minimum les déchirures aux points de fixation.



Facile à installer

Se pose à plat et se repositionne aisément.



Qualité et durabilité fiables

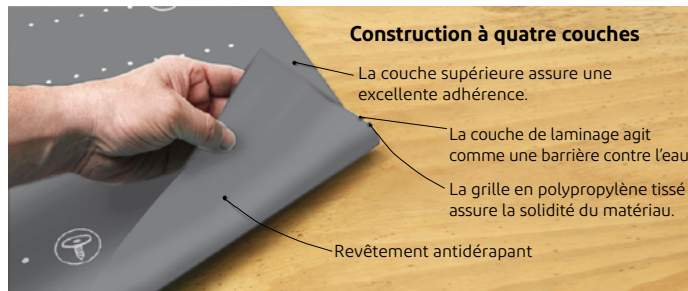
Un produit sur lequel vous pouvez compter de la part de DuPont, un chef de file dans les matériaux d'enveloppe de bâtiment fondés sur la science.



Protection légère et robuste pour les toits.

Tyvek^{md} Roof Protector^{mc} de Dupont^{mc} est une sous-couche de toiture synthétique qui offre un rapport élevé solidité-poids. Offert par DuPont, la marque de confiance en matière de solutions complètes d'enveloppe de bâtiment. Tyvektm Roof Protector^{mc} de Dupont^{mc} est idéal pour les applications sur toitures en pente raide sous des bardeaux d'asphalte ou un revêtement en métal.

Tyvek ^{md} Roof Protector ^{mc} de Dupont ^{mc}	
Taille du rouleau (10 carrés)	1,1 m x 87,2 m (42 po x 286 pi)
Rouleaux par palette	49
Poids du rouleau	9,1 kg (20 lb)
Garantie	20 ans
Exposition aux UV	3 mois
Types de toit	
Bardeaux d'asphalte	✓
Revêtement en métal	✓
Recyclable	✓
ASTM D226 Types I et II	✓
Intertek CCRR approuvé	✓
Cote A conforme à ASTM E108	✓



Conçu pour être posé à plat

Se pose à plat et reste en place, offrant une surface de bardeaux plus uniforme.



Directives imprimées pour l'alignement des bardeaux

Des lignes de traçage à la craie de 5 cm (2 po) permettent une installation rapide.



Protège le toit

Préserve le platelage du toit pendant l'installation et constitue une barrière de protection supplémentaire contre l'humidité.



Un rouleau couvre une grande surface

Le rouleau, grand mais léger, offre une couverture maximale pour une installation rapide.



Tyvek^{md} Roof Protector^{mc} de Dupont^{mc} – Information sur le produit

CARACTÉRISTIQUES/AVANTAGES

Description

La construction à quatre couches du produit Tyvek^{md} Roof Protector^{mc} de Dupont^{mc}, qui offre une solidité, une adhérence et une résistance à l'eau exceptionnelles, est la sous-couche synthétique idéale pour les toitures à forte inclinaison sous des bardeaux d'asphalte ou des matériaux de toiture en métal, proposée par la marque de confiance en matière de solutions complètes d'enveloppe de bâtiment.

Tyvek^{md} Roof Protector^{mc} est une sous-couche de toiture synthétique résistante à la déchirure, qui se pose à plat et qui reste en place, pour une installation facile et une meilleure couverture par rouleau. Son rapport solidité-poids élevé, sa surface antidérapante et sa légèreté offrent une tranquillité d'esprit tant aux constructeurs professionnels qu'aux propriétaires.

Tailles disponibles

Tyvek^{md} Roof Protector^{mc} est proposé en rouleaux de 10 carrés : 1,1 m x 87,2 m/42 po x 286 pi (93 m/1000 pi²)

Facilité d'utilisation

Tyvek^{md} Roof Protector^{mc} préserve le platelage du toit pendant l'installation, en réduisant au minimum les déchirures aux points de fixation grâce à sa résistance et à son adhérence exceptionnelles au platelage. Tyvek^{md} Roof Protector^{mc} présente de nombreux avantages et caractéristiques :

- Un matériau léger qui se pose à plat, qui reste en place et qui se repositionne facilement
- Le rouleau, grand mais léger, offre une couverture maximale pour une installation rapide
- Lignes de traçage à la craie de 5 cm (2 po) permettant une installation rapide
- Constitue une barrière de protection supplémentaire contre l'humidité
- Résiste jusqu'à 90 jours d'exposition aux UV et bénéficie d'une garantie limitée de 20 ans
- Faible propagation des flammes avec une cote « A » pour la résistance au feu selon la norme ASTM E108
- Approuvé selon le Code de la construction de la Floride et conforme aux normes AC188 (Intertek CCRR-1062), ASTM D226 Types 1 et II, CAN/CSA A123.3, CAN/CSA A220.1

PROPRIÉTÉS

Tyvek^{md} Roof Protector^{mc} de Dupont^{mc} présente les propriétés physiques indiquées aux Tableaux 1 et 2 lorsqu'il est testé comme décrit. Veuillez lire attentivement toutes les instructions et la fiche de données de sécurité (MSDS) avant l'utilisation. Pour toute information supplémentaire au sujet de la rédaction de spécifications comprenant ce produit, veuillez contacter DuPont au 1 800 488-9835.

TABLEAU 1 : Propriétés physiques de Tyvek^{md} Roof Protector^{mc}

Méthode d'essai	Propriété	Valeur typique	Unités
ASTM D1777	Épaisseur nominale (mm)	0,254	mm
ASTM D1777	Épaisseur nominale (mil)	10	mil
ASTM D4869	Transmission d'eau liquide	Réussite	–
ASTM E96	Perméabilité (Taux de transmission de la vapeur d'eau)	< 0,05	Perms
ASTM D751	Résistance à la traction (MD/CD)	MD : 102 CD : 90	lb/pi
ASTM D751	Allongement (MD/CD)	MD : 17 CD : 18	%
ASTM D4533	Résistance au déchirement (MD/CD)	MD : 25 CD : 40	lb/pi
ASTM E108	Résistance au feu	Cote A	–
ICC-ES AC188	Exposition aux UV	90	–
Cycle thermique	Plage de température	-40–240 (-40–115)	°F (°C)
ICC-ES AC188, selon Intertek CCRR-1087 ASTM D226	Homologations	Réussite	–

TABLEAU 2 : Spécifications de Tyvek^{md} Roof Protector^{mc}

Spécifications	Valeur typique	Unités
Longueur par rouleau	286	pi
Largeur par rouleau	42	po
Poids par rouleau	20	lb
Taille du rouleau	1,1 m x 87,2 m/42 po x 286 pi (10 carrés)	carré
Rouleaux par palette	49	–
Poids de la palette	1,095	lb
Poids par carré	2,04	lb
Garantie	20	ans

Tyvek^{md} Roof Protector^{mc} de DuPont^{mc} – Installation

PRÉCAUTIONS

Sécurité

- Appliquez Tyvek^{md} Protec^{mc} tendu et exempt de plis. Ne l'étirez pas.
- N'appliquez pas Tyvek^{md} Protec^{mc} sur un revêtement de toit mouillé ou couvert de givre.
- Faites preuve de prudence en marchant sur Tyvek^{md} Protec^{mc} jusqu'à ce qu'il soit fixé conformément aux instructions.
- Faites preuve de prudence en marchant sur Tyvek^{md} Protec^{mc} si la surface est mouillée ou couverte de givre.
- Utilisez une protection contre les chutes pour travailler sur le toit. Reportez-vous aux règlements de sécurité 29 CFR1926 sous-section M de l'OSHA.

- Communiquez avec votre spécialiste local DuPont^{mc} Tyvek^{md} pour obtenir plus d'information.

Préparation

- Appliquez Tyvek^{md} Protec^{mc} sur un platelage de toit sec, lisse, propre et exempt d'irrégularités. Tyvek^{md} Protec^{mc} ne doit pas être installé sur un revêtement de toit existant.
- Tyvek^{md} Protec^{mc} est un pare-vapeur. Afin d'éviter les problèmes de condensation, assurez-vous que l'espace sous le revêtement du toit est bien ventilé avant d'installer le produit.

DIRECTIVES D'INSTALLATION

1. Disposez les couches de **Tyvek^{md} Roof Protector^{mc}** à l'horizontale, comme pour la pose de bardeaux, en suivant les lignes de recouvrement prévues par chevauchements de 10 cm (4 po) et de 15 cm (6 po) aux raccords d'extrémité le long du rebord d'avant-toit. Décalez de 1,8 m (6 pi) les raccords d'extrémité des couches successives.
2. Pour fixer **Tyvek^{md} Roof Protector^{mc}** au revêtement de toit :
 - Pour une utilisation sous des bardeaux d'asphalte et des revêtements de toiture métalliques, utilisez des clous ou des agrafes à rondelle d'au moins 1 pouce de diamètre en métal ou en plastique (à tige annelée ou à tige lisse).
 - Pour une utilisation sous des revêtements d'asphalte et de métal, il est recommandé d'utiliser des clous ou des agrafes à rondelle d'au moins 1 pouce de diamètre en métal ou en plastique. Des agrafes ou des clous de toiture standard sans rondelle peuvent être utilisés si les bardeaux sont installés dans les 36 heures (à moins que de la pluie ou des vents violents soient prévus). L'utilisation d'attaches sans rondelle peut entraîner un risque d'arrachement ou de fuite autour des attaches en cas de vent ou de pluie.
 - Tous les ancrages doivent être posés à effleurement avec le toit et à 90 degrés du platelage de toit.
 - Fixez des attaches de 30 cm (12 po) centre à centre le long des couches et des chevauchements d'extrémité et une seule rangée de 61 cm (24 po) centre à centre le long de la médiane du plan de travail. Utilisez le modèle imprimé comme guide.
3. Dans les zones de vent fort (de 160 km/h [100 mi/h] ou plus selon IRC R301.2), des attaches doivent être posées à tous les endroits imprimés sur le produit **Tyvek^{md} Roof Protector^{mc}** de DuPont^{mc}. Le produit doit être fixé à l'aide de clous à rondelle en métal ou en plastique résistant à la corrosion d'un diamètre d'au moins 1 po et d'une épaisseur minimale de tôle de calibre 32. La tige du clou à rondelle doit être d'un calibre minimal de 12 (0,27 cm [0,105 po]) et d'une longueur suffisante pour pénétrer le revêtement du toit d'au moins 1,9 cm (0,75 po).
4. Appliquez le **Tyvek^{md} Roof Protector^{mc}** en deux couches sur les toits dont l'inclinaison est de 2:12 à 4:12. Commencez par une bande de sous-couche de 66 cm (26 po) parallèle avec le bord de l'avant-toit, puis couvrez avec une feuille pleine largeur. Superposez les couches successives de 66 cm (26 po).
5. Posez le **Tyvek^{md} Roof Protector^{mc}** sur les bords d'égouttement le long du rebord d'avant-toit et sous les bords d'égouttement le long des rives du toit.
6. Disposez au moins 20 cm (8 po) de **Tyvek^{md} Roof Protector^{mc}** sur les murs.
7. Posez une feuille de **Tyvek^{md} Roof Protector^{mc}** sur les noues de toit avant d'installer les couches horizontales de **Tyvek^{md} Roof Protector^{mc}**. Couvrez de 15 cm (6 po) les extrémités des couches horizontales de **Tyvek^{md} Roof Protector^{mc}** sur les feuilles des noues.
8. À l'endroit des faîtes et des arêtières, là où aucun évent de faîte ne sera appliqué, couvrez de 15 cm (6 po) en croisant le **Tyvek^{md} Roof Protector^{mc}** d'un pan de toit jusqu'à l'autre. Pour une protection supplémentaire contre les intempéries, appliquez une feuille de 61 cm (24 po) de large de **Tyvek^{md} Roof Protector^{mc}** sur les arêtières et les faîtes.

Tyvek^{md} Roof Protector^{mc} de DuPont^{mc} – Information sur la garantie

Garantie limitée de 20 ans de remplacement du produit

Il ne s'agit pas d'une garantie au consommateur.

DuPont fournit la garantie suivante aux constructeurs, aux entrepreneurs généraux ou aux installateurs professionnels selon les modalités et les conditions énoncées dans le présent document. La garantie n'est pas transférable.

Le produit Tyvek^{md} Roof Protector^{mc} de DuPont^{mc} installé à l'origine comme un élément standard de l'enveloppe du bâtiment sur le toit d'un bâtiment couvert par la norme ICC-ES AC188 en Amérique du Nord vous donne droit à certaines normes d'assurance qualité telles que prévues dans cette garantie limitée de 20 ans (la « garantie ») pour le remplacement du produit Tyvek^{md} Roof Protector^{mc} de DuPont^{mc}.

Cette garantie limitée de 20 ans s'applique si ce produit a été acheté et installé après le 1er juin 2017.

Garantie sur le produit seulement

E. I. du Pont de Nemours and Company (« DuPont ») garantit que le produit Tyvek^{md} Roof Protector^{mc} de DuPont^{mc} installé à l'origine sur un toit ayant une inclinaison minimale de 2:12 satisfera aux exigences de « réussite » décrites dans la norme ICC-ES AC188 pour sa propriété de rétention d'eau liquide en vigueur au moment de l'achat du produit Tyvek^{md} Roof Protector^{mc} de DuPont^{mc} et ce pour une période de vingt (20) ans à compter de la date d'achat si la cause du problème est uniquement reliée à l'incapacité du produit Tyvek^{md} Roof Protector^{mc} de DuPont^{mc} à se conformer à cette propriété. Si le produit Tyvek^{md} Roof Protector^{mc} de DuPont^{mc} est réparé ou remplacé, la garantie se poursuit à compter de la date d'achat initiale et non à compter de la date de réparation ou de remplacement.

Cette garantie NE COUVRE PAS les dommages découlant de :

1. la négligence, la négligence grave ou la faute intentionnelle de tout constructeur, entrepreneur général, installateur professionnel ou de tout tiers;
2. une catastrophe naturelle, y compris, mais sans s'y limiter, le feu et la foudre, un ouragan, les vents violents;
3. vandalisme ou attaque d'un tiers quelconque;
4. défauts de structure ou d'un composant de la structure (p. ex., fenêtre, puits de lumière, cheminée, événements, etc.), de la sélection d'un composant de la structure, de la détérioration prématurée des matériaux de construction, d'une utilisation ou d'une application non standard du produit Tyvek^{md} Roof Protector^{mc} de DuPont^{mc};
5. objets ou agents étrangers, y compris l'incompatibilité des matériaux;
6. l'exposition aux rayons UV du produit Tyvek^{md} Roof Protector^{mc} de DuPont^{mc} excédant ce qui est indiqué dans la fiche de données de propriétés physiques applicable;
7. La garantie est nulle si le produit est utilisé comme barrière d'eau principale permanente.
8. l'installation inadéquate du produit Tyvek^{md} Roof Protector^{mc} de DuPont^{mc}, des pratiques de construction inappropriées ou une conception non conforme au Code du bâtiment ou aux normes industrielles en vigueur, ou tout écart par rapport aux plans de construction approuvés ou aux spécifications du projet. Le produit Tyvek^{md} Roof Protector^{mc} de DuPont^{mc} doit être installé conformément aux directives d'installation de DuPont applicables qui sont en vigueur au moment de l'installation du produit Tyvek^{md} Roof Protector^{mc} de DuPont^{mc}. Les directives d'installation sont disponibles en téléphonant au 1 800 448-9835 et en ligne à l'adresse roofprotector.dupont.com.

Ce que DuPont fera et ce que Vous devez faire

DuPont fournira au constructeur, à l'entrepreneur général ou à l'installateur professionnel uniquement la quantité de produit de remplacement nécessaire pour remplacer tout produit défectueux qui ne répond pas aux exigences de « réussite » de la norme ICC-ES AC188. Vous assumerez la responsabilité de tout autre coût associé à la réparation ou en découlant. Vous devez coopérer de façon raisonnable avec DuPont ou ses représentants dans leurs efforts pour remplir leurs obligations au titre de ces garanties, par exemple, en leur donnant accès au produit installé ou en leur permettant d'obtenir des échantillons pour les tests.

Comment obtenir le service de garantie

Pour obtenir un service au titre de cette garantie, vous devez le plus rapidement possible communiquer avec DuPont à l'adresse roofprotector.dupont.com ou téléphoner au 1 800 448-9835 concernant toute réclamation éventuelle au plus tard soixante (60) jours après avoir découvert une telle possibilité. Vous DEVEZ par ailleurs fournir à DuPont une preuve d'achat et/ou d'installation du produit Tyvek^{md} Roof Protector^{mc} de DuPont^{mc}. Vous devez fournir à DuPont une possibilité raisonnable d'inspecter la maison ou le bâtiment dans les soixante (60) jours suivant la réception par DuPont de la notification de votre réclamation éventuelle.

Vous devez également permettre à DuPont de récupérer des échantillons du produit utilisé provenant de l'installation actuelle en quantité suffisante pour effectuer des tests et déterminer si le produit Tyvek^{md} Roof Protector^{mc} de DuPont^{mc} s'est avéré défaillant ou non, comme indiqué dans le présent document. Si l'obtention des échantillons requis s'avère impossible, DuPont peut alors utiliser des échantillons du produit fabriqué à partir du même lot que celui utilisé dans l'installation actuelle.

Exclusion des dommages

LA SEULE RESPONSABILITÉ DE DUPONT AU TITRE DE LA PRÉSENTE GARANTIE EST LIMITÉE AU REMPLACEMENT DU PRODUIT ROOF PROTECTOR^{mc} COUVERT PAR LA PRÉSENTE GARANTIE DE DUPONT SEULEMENT SI LA DÉFAILLANCE DU PRODUIT ROOF PROTECTOR^{mc} DE DUPONT^{mc} EST L'UNIQUE CAUSE DE L'INCAPACITÉ À ASSURER LA PROPRIÉTÉ DE RÉTENTION D'EAU LIQUIDE APPLICABLE TELLE QUE RÉFÉRENCÉE PRÉCÉDEMMENT ET SELON LES CONDITIONS ÉNONCÉES CI-DESSUS. SAUF DISPOSITION EXPRESSE DANS LE PRÉSENT DOCUMENT, DUPONT NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE, QUE CE SOIT DE MANIÈRE DÉLICTEUELLE OU CONTRACTUELLE, DE TOUTE PERTE OU DE TOUT DOMMAGE DIRECT. DES DOMMAGES CONSÉCUTIFS OU ACCESSOIRE, DU MANQUE À GAGNER, DE LA PERTE DE REVENUS, DE LA PERTE D'USAGE OU D'UNE VIOLATION QUELCONQUE DE TOUTE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE.

Cette garantie est la seule garantie commerciale faite par DuPont pour le produit Roof Protector^{mc}. Aucun représentant, détaillant ou toute autre personne n'est autorisé à faire ou ne fait toute garantie, représentation ou promesse au nom de DuPont en ce qui concerne ce produit. Aucune condition ou restriction autres que celles mentionnées dans la présente ou autorisée par la loi, et aucun accord ou entente, oral ou écrit, visant à modifier de quelque façon que ce soit cette garantie ne lie DuPont, à moins d'être fait par écrit et signé par un employé autorisé de DuPont.

Cette garantie ne vise pas les réclamations pour mauvais rendement.

*Cette garantie est en vigueur depuis le 1er juin 2017.



**Pour de plus amples renseignements, visitez le site
tyvek.com ou composez le 1-800-363-6210.**

REMARQUE : Aucune liberté à l'égard d'un brevet appartenant à DuPont ou à une autre entité ne peut être déduite. Dans la mesure où les conditions d'utilisation et les lois en vigueur sont susceptibles de différer d'un lieu à l'autre et de changer avec le temps, il incombe au Client de déterminer si les produits et les informations contenues dans le présent document conviennent à son usage, tout en veillant à ce que les pratiques du Client en matière d'environnement de travail et d'élimination respectent les lois et autres textes réglementaires en vigueur. Le produit présenté dans la présente brochure peut ne pas être disponible à la vente et/ou disponible dans toutes les zones géographiques où DuPont est représenté. Les revendications formulées peuvent ne pas avoir été approuvées pour un usage dans l'ensemble des pays ou régions. DuPont se dégage de toute obligation ou responsabilité à l'égard de l'information contenue dans le présent document. Les références à « DuPont » ou à la « Société » désignent la personne morale de DuPont commercialisant les produits au Client, sauf indication expresse contraire. AUCUNE GARANTIE EXPRESSE N'EST DONNÉE À L'EXCEPTION DE TOUTE GARANTIE ÉCRITE APPLICABLE FOURNIE SPÉCIFIQUEMENT PAR DUPONT. TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES, Y COMPRIS CELLES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, SONT EXPRESSÉMENT EXCLUES. L'acheteur prend à sa charge tous les risques liés à l'utilisation du produit. Le recours exclusif de l'acheteur ou toute créance légale (y compris, mais sans s'y limiter, la négligence, la responsabilité stricte ou délictuelle) sera limité au remboursement du prix d'achat du matériel. Tout manquement à l'observation stricte des procédures recommandées dégage E.I. du Pont de Nemours and Company et ses filiales de toute responsabilité à l'égard des produits ou de l'utilisation qui en est faite. L'information contenue dans le présent document n'est pas destinée aux concepteurs, aux applicateurs ou à d'autres personnes non professionnels qui n'achètent ou n'utilisent pas ce produit dans le cours normal de leurs activités.

DuPont considère ces informations comme étant fiables et exactes. Ces informations peuvent être sujettes à révision à mesure du développement des connaissances et de l'expérience acquise. Il incombe à l'utilisateur de déterminer les matériaux de construction nécessaires.

La marque de commerce DuPont[™], le DuPont Oval Logo et toutes les marques de commerce et marques de service indiquées par les symboles ^{mc}, SM ou ^{md} sont la propriété des sociétés affiliées de DuPont de Nemours, Inc., sauf indication contraire. © DuPont 2022.

43-D100865-frCA 1122 CDP